



---

## 60<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme

Point 10 de l'ordre du jour

### **Dialogue interactif sur le compte rendu oral du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur l'Ukraine**

Genève, le 3 octobre 2025

Déclaration de la Suisse

---

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Haut-Commissaire pour son compte rendu et pour son rapport.

La Suisse est gravement préoccupée par les exécutions extrajudiciaires, les décès en détention et les disparitions forcées perpétrées par les autorités russes. Les civils ne peuvent être détenus qu'en conformité avec le droit international et les droits de l'homme, et les déportations de civils ukrainiens, y compris d'enfants, constituent de graves violations du droit international humanitaire.

Nous sommes profondément préoccupés par l'usage systématique de la torture et des mauvais traitements par les autorités russes, tel que documenté par de nombreux mécanismes internationaux, ainsi que par les conditions de détention inhumaines, marquées par l'absence de nourriture adéquate, d'accès aux soins et d'hygiène.

La Suisse appelle toutes les parties au respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire en matière de protection des civils et prisonniers de guerre.

Nous rappelons l'obligation des États d'enquêter sans délai et avec impartialité toute violation et d'en poursuivre les auteurs. En outre, nous réaffirmons l'importance d'un accès effectif des mécanismes de suivi indépendants à tous les lieux de détention.

Enfin, la Suisse appelle à la libération de toutes les personnes détenues arbitrairement, y compris les trois membres du personnel de l'OSCE détenus depuis 2022.

Monsieur le Haut-Commissaire, quelles mesures prioritaires recommandez-vous pour assurer un traitement des détenus civils en conformité avec le droit international ?

Je vous remercie.